

## Compte rendu de séance

Séance du 7 Avril 2017

L' an 2017 et le 7 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des réunions sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne Maire

**Présents** : Mmes : DURAND-GABORIT Anne, KAKKO-CHILOFF Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : GRUGIER Olivier, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DE NOTER Armelle à M. VALLICIONI Marc, DRUPT Dominique à M. THEFFO Jean Marie, MM : FOUGERET Eric à Mme MINIERE-GAUFROY Claire, GLORIAN Jérémy à M. GRUGIER Olivier, GOUBERT Alex à Mme DURAND-GABORIT Anne, LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles à Mme KAKKO-CHILOFF Anne

Excusé(s) : M. CHAUMET Nicolas

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

### **Date de la convocation :**

**Date d'affichage :**

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET  
le : 18/04/2017

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GRUGIER Olivier

### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - 2017-020  
BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL - 2017-021  
BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTATS - 2017-022  
VOTE DES TAXES COMMUNALES – ANNÉE 2017 - 2017-023  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016 - 2017-024  
EAU et ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 EAU et ASSAINISSEMENT - 2017-025  
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL - 2017-026  
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTATS - 2017-027  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ASSAINISSEMENT 2017 - 2017-028  
REGULARISATION CHARGES MAM - 2017-029  
MANIFESTATION : FOOTONS NOS DIFFERENCES 20 mai 2017 - 2017-030  
CONSEIL DEPARTEMENTAL : aides financières : volet supra-communal - 2017-031

### **BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - réf : 2017-020**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2016 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2016 ,

Vu les délibérations des 19 juillet et 28 novembre approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Olivier GRUGIER,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de M. Olivier GRUGIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, le compte administratif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

- Recettes de fonctionnement et d'investissement : 1 316 392,45 €
- Dépenses de fonctionnement et d'investissement : 1 101 864,98 €
- **D'où un excédent de : 214 527, 47 €**

Et donne QUITUS à Madame le Maire de sa gestion pour l'exercice 2016.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL - réf : 2017-021**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur de La Ferté-Saint-Aubin et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTATS - réf : 2017-022**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 311 708,17 Euros

un déficit d'investissement de : 97 180,70 Euros

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement au compte R 002 pour un montant de 214 524,47 € et d'émettre un titre au compte 1068 pour un montant de 97 180,70 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **VOTE DES TAXES COMMUNALES – ANNÉE 2017 - réf : 2017-023**

Madame le Maire, expose l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 et suggère de ne pas augmenter la part communale.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, se prononce pour le maintien des taux suivants :**

- Taxe d'habitation 13,25 %
- Taxe foncière pour le bâti 22,25 %
- Taxe foncière pour le non bâti 55,00 %

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016 - réf : 2017-024**

Madame Le Maire présente, aux Membres du Conseil Municipal, le budget primitif 2017 de la Commune. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 392 927,64 Euros

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 108 417,47 Euros

Recettes et dépenses d'investissement : 284 510,17 Euros

Ce budget est approuvé et voté à l'unanimité.

A la majorité (pour : 13 contre : 1 abstentions : 0)

## **EAU et ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 EAU et ASSAINISSEMENT - réf : 2017-025**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2016 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2016,

Vu les délibérations des 4 mai, 13 juin et 19 juillet 2016, approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de M. Olivier GRUGIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

- Recettes d'exploitation et d'investissement :	539 823,89 €
- Dépenses d'exploitation et d'investissement :	308 340,87 €
- <b>D'où un excédent de :</b>	<b>231 483,02 €.</b>

Et donne QUITUS à Madame le Maire de sa gestion pour l'exercice 2016.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL - réf : 2017-026**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur de La Ferté-Saint-Aubin et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du service Eau et Assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTATS - réf : 2017-027**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de : 30 310,18 Euros

un excédent d'investissement de : 201 172,84 Euros

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement au compte R 002 pour un montant de 30 310,18 € décide d'affecter le résultat d'investissement au compte R 001 pour un montant de 201 172,84 €.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ASSAINISSEMENT 2017 - réf : 2017-028**

Madame Le Maire présente, aux Membres du Conseil Municipal, le budget primitif Eau-Assainissement 2017. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 917 591,02 €uros

Recettes et dépenses d'exploitation : 251 871,18 €uros

Recettes et dépenses d'investissement : 665 719,84 €uros

Le budget est approuvé et voté à l'unanimité.

A la majorité (pour : 13 contre : 1 abstentions : 0)

#### **REGULARISATION CHARGES MAM - réf : 2017-029**

Madame le Maire passe la parole à Jean-Marie Theffo, celui-ci indique qu'au vu de l'ensemble des règlements fait par la Maison des Assistantes Maternelles concernant les charges, occupant un local communal, Il s'avère qu'un remboursement de 265.74 € TTC est nécessaire.

L'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision et autorise Madame le Maire à réaliser ce remboursement.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **MANIFESTATION : FOOTONS NOS DIFFERENCES 20 mai 2017 - réf : 2017-030**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le district USL de la ligue des sports adaptés organise une journée de rencontre avec l'équipe de football de Ligny le Ribault le 20 mai 2017.

Dans ce cadre et afin d'accueillir l'ensemble des intervenants de cette manifestation (Comité directeur, Commission sport adaptés, l'équipe de foot USL de Ligny, l'équipe de foot sports adaptés, le conseil municipal, les organisateurs...), elle propose que la Mairie prenne en charge le repas pour l'ensemble de ces participants.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **CONSEIL DEPARTEMENTAL : aides financières : volet supra-communal - réf : 2017-031**

Madame le Maire rappelle les différents financements départementaux et précise que l'appel à projet concernant le volet supra communal est en cours, elle propose au conseil municipal de mener une réflexion sur la réhabilitation de la Salle Polyvalente et demande l'autorisation de transmettre une demande de subvention dès que les montants seront définis, les devis sont en cours et le dossier soit être rapidement transmis à la Communauté de communes.

Les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## Questions diverses :

### ZONE ENTREPRISES

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal, qu'un courrier à l'attention du Président de la communauté de communes des Portes de Sologne a été envoyé afin de l'informer des différents contacts réalisés pour ce projet (questionnaires aux entreprises, entretien avec le propriétaire du terrain...).

### POTEAU INCENDIE

Olivier Grugier indique que différents devis sont en cours de réalisation afin d'installer un poteau incendie route de Jouy le Potier.

### GIBELOTTE

Jean-Marie Theffo informe les membres du conseil que la Gibelotte est en cours de préparation, les associations sont invitées à envoyer leur article au plus tard la semaine 20 en prévision d'une distribution début juillet.

### INFORMATIONS DIVERSES

Madame le maire indique que des retours sont très positifs concernant la réalisation des abribus. Monsieur Theffo indique que des bandes de vigilances vont être installées.

Séance levée à: 20:40

En mairie, le 09/05/2017  
Le Maire  
Anne DURAND-GABORIT

